



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 52193

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les résultats obtenus depuis la réforme de l'examen du code de la route. Il souhaiterait connaître tous les éléments statistiques en la matière, ainsi que les intentions du Gouvernement quant à l'évolution du dispositif.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'éducation prend une part active depuis 1993 dans l'éducation à la sécurité routière des jeunes dont il a la responsabilité. Le décret de 2002 est venu, effectivement, renforcer l'importance de ce secteur éducatif en conférant aux deux attestations délivrées en collège une valeur administrative. La passation des nouvelles épreuves des ASSR de premier et second niveau en collège s'est déroulée au cours de la semaine du 22 au 26 mars 2004. De bons résultats pour cette session ont été enregistrés : taux de réussite de l'ASSR premier niveau : 91 % et de l'ASSR second niveau : 68 %. La prochaine session se déroulera en mars 2005. Les élèves qui ont échoué en 2004 peuvent s'y réinscrire et pour cela doivent prendre contact avec le chef de l'établissement dans lequel ils se trouvent cette année, qui centralisera et fera suivre les demandes pour les élèves de son établissement. Comme chaque année, un important dispositif d'information et d'alerte en direction des services déconcentrés et des établissements scolaires a été mis en place et les enseignants ont été destinataires des livrets de préparation mis à jour annuellement, en fonction des épreuves proposées. De plus, la mise en ligne des fiches pédagogiques sur le site de la direction de l'enseignement scolaire (Eduscol), les différents liens possibles avec les autres sites et l'organisation d'actions éducatives locales avec les partenaires concernés permettent de compléter cette aide. Pour tous les élèves, des outils d'autoformation et de préparation aux épreuves sont proposés sur le site Eduscol du ministère de l'éducation nationale, permettant un entraînement et une autocorrection. Enfin, il a été décidé de moderniser les supports pédagogiques utilisés au collège : les actuels supports vidéo élaborés, chaque année depuis dix ans, en relation avec le ministère chargé des transports, seront remplacés en 2006, par une création multimédia présentant les avantages techniques connus en matière d'actualisation et de gestion de données, de passation individuelle d'épreuves, de variété de parcours individualisés de formation pour les candidats et d'édition de fiches de résultats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52193

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9353

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1917